

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-sept février 2026, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoirs : Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Bureau communautaire du 12 février 2026

Aménagement du Territoire

- Attribution du marché d'aménagement des accès de l'école Victor Hugo située à L'Aigle
- Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

Patrimoine Bâti

- Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du siège de la CdC et du CIAS des Pays de L'Aigle
- Attribution du marché de travaux pour l'extension du Pôle de santé libéral et ambulatoire de Moulins la Marche
- Avenants au marché de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Bureau communautaire du 12 février 2026

Monsieur le Président met à l'approbation des membres du Bureau communautaire le procès-verbal de la réunion du 12 février 2026.

Le procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire du 12 février 2026 a été adopté à l'unanimité.

• Délibération n° 2026-03-05-072

Attribution du marché d'aménagement des accès de l'école Victor Hugo située à L'Aigle

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau l'opération des travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo qui nécessite d'améliorer la desserte de cette école et de renforcer le stationnement à proximité. Dans ce cadre, il est prévu un nouvel accès à l'école à partir de la rue des Sports, ainsi que des aménagements de sécurité sur la rue Marcel Angot et la traversée du boulevard Vaugeois.

Lors du Bureau du 12 février dernier, il a été approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour les travaux d'aménagement des accès à l'école Victor Hugo.

Afin de mettre en œuvre cette opération, un marché de travaux a été lancé. L'avis d'appel d'offres a été publié le 9 janvier 2026 pour une remise des offres fixée au 4 février 2026 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Marché unique
Type de procédure :	Procédure adaptée
Maître d'œuvre :	Groupeement VIAMAP / ADEPE
Durée du marché :	9 mois

Trois offres ont été remises dans les délais.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération ;
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 10 février 2026 ;
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le marché de travaux pour l'aménagement des accès de l'école Victor Hugo située à L'Aigle, l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA BASSE NORMANDIE pour un montant de 388 319 € HT soit 465 982,80 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-03-05-073

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, la CdC est sollicitée pour le versement de demandes de paiement des subventions qui sont les suivantes :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date paiement ANAH	Montant subvention CdC
SAINT SULPICE SUR RISLE	421 RUE DE LA FONTE	OPAH CDC	ÉNERGIE	29/01/2026	1 500,00 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	5 LIEU DIT VERDRIE	OPAH CDC	ÉNERGIE	29/01/2026	1 500,00 €
IRAI	3 RUE DE BEAULIEU, 61300 CRULAI	OPAH CDC	ÉNERGIE	05/02/2026	1 500,00 €
RAI	29 RUE DE COURDEMANCHE	OPAH CDC	ÉNERGIE	05/02/2026	1 000,00 €
				TOTAL	5 500,00 €

Ces subventions représentent un montant de 5 500,00 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 185 062 € soit 178 020 € pour l'OPAH CDC et de 7 042 € pour l'OPAH RU.

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH ;
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle ;
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau communautaire à attribuer ces aides ;
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-03-05-074**

Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du siège de la CdC et du CIAS des Pays de L'Aigle

Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué au Patrimoine bâti, présente aux membres du Bureau l'opération de réhabilitation du siège de la CdC et du CIAS des Pays de L'Aigle. Afin de mettre en œuvre cette opération, un marché de travaux a été lancé. L'avis d'appel d'offres a été publié le 10 décembre 2025 pour une remise des offres fixée au 20 janvier 2026 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :

N° lot	Intitulé du lot
1	Déconstruction sélective - Cloisons doublages - Faux-plafonds - Menuiseries intérieures - Mobilier
2	Revêtements de sols souples et durs
3	Peinture - Signalétique - Nettoyage
4	Serrurerie
5	Charpente - Couverture
6	Menuiseries extérieures
7	Etanchéité
8	Maçonnerie - VRD - Façade
9	Courant fort - Courant faible
10	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire

Type de procédure : Procédure adaptée

Maître d'œuvre : C+O Architectes

Durée du marché : 12 mois

Il est rappelé que, par délibération du 29 janvier 2026, les lots n° 1 « Déconstruction sélective – Cloisons doublages – Faux plafonds – Menuiseries intérieures – Mobilier », n° 5 « Charpente – Couverture » et n° 6 « Menuiseries extérieures » ont été déclarés infructueux et le Président a été autorisé à passer, pour ces lots, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les offres, remises dans les délais, l'ont été pour tous les autres lots.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur MARTEL présente le rapport d'analyse des offres.

Concernant le lot n° 5 « Charpente – Couverture », la procédure négociée n'a pas permis d'avoir une offre satisfaisante. C'est pourquoi, il est proposé d'engager une nouvelle procédure adaptée pour ce lot avec des critères de notations concernant les détails techniques et procédés de reprises de couverture.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu la délibération n° 2026-01-29-008 du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2026 déclarant sans suite pour motif d'infructuosité des lots 1, 5 et 6 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération ;
- Considérant l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 24 février 2026 ;
- Considérant l'échec de la procédure négociée pour le lot n° 5 « Charpente - Couverture » ;
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Offres de base en € H.T.	PSE	Option	Montant total en € H.T.	Montant total en € T.T.C.
2	Revêtements de sols souples et durs	REVNOR	33 823,50 €			33 823,50 €	40 588,20 €
3	Peinture - Signalétique - Nettoyage	GOUIN PEINTURE	68 939,99 €	7 692,60 €		76 632,59 €	91 959,11 €
4	Serrurerie	KMSA	13 437,80 €			13 437,80 €	16 125,36 €
7	Etanchéité	EDB	51 653,40 €			51 653,40 €	61 984,08 €
8	Maçonnerie - VRD - Façade	TOMASI	29 270,00 €	47 337,65 €		76 607,65 €	91 929,18 €
9	Courant fort - Courant faible	SNEF	139 730,95 €			139 730,95 €	167 677,14 €
10	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire	EIFFAGE ENERGIE	163 983,33 €		1 365,15 €	165 348,48 €	198 418,18 €
			500 838,97 €	55 030,25 €	1 365,15 €	557 234,37 €	668 681,24 €

- **RELANCE** une nouvelle procédure adaptée pour le lot n° 5 « Charpente – Couverture »
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-03-05-075**

Attribution du marché de travaux pour l'extension du Pôle de santé libéral et ambulatoire de Moulins la Marche

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre de l'accueil d'un nouveau médecin généraliste à Moulins la Marche, il a été décidé de procéder à une nouvelle extension du Pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) pour créer un cabinet supplémentaire.

Afin de mettre en œuvre cette opération, un marché de travaux a été lancé. L'avis d'appel d'offres a été publié le 9 décembre 2025 pour une remise des offres fixée au 16 janvier 2026 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché : Marché alloti

N° lot	Intitulé du lot
1	Terrassement - VRD
2	Maçonnerie - Gros œuvre - Faïence
3	Charpente bois - Bardage bois
4	Toit terrasse - Etanchéité - Bardage zinc
5	Menuiseries extérieures
6	Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Faux-plafonds
7	Peinture - Sols souples
8	Courant fort - Courant faible
9	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire

Type de procédure : Procédure adaptée
Maître d'œuvre : Structure Réalisateur d'Espaces
Durée du marché : 6 mois

Il est rappelé que, par délibération du 29 janvier 2026, le lot n°1 « Terrassement - VRD » a été déclaré infructueux et le Président a été autorisé à passer, pour ce lot, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les offres, remises dans les délais, l'ont été pour tous les autres lots.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu la délibération n° 2026-01-29-009 du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2026 déclarant sans suite pour motif d'infructuosité du lot n° 1 pour les travaux d'extension du PSLA de Moulins la Marche ;
- Considérant le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération ;
- Considérant l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 10 février 2026,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :

N° lot	intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant des offres en € H.T.	Montant des offres en € T.T.C.
2	Maçonnerie - Gros œuvre - Faïence	TOMASI	47 979,50 €	57 575,40 €
3	Charpente bois - Bardage bois	LINEA BOIS	31 000,00 €	37 200,00 €
4	Toit terrasse - Etanchéité - Bardage zinc	BEQUET	19 136,91 €	22 964,29 €
5	Menuiseries extérieures	SMA	8 459,00 €	10 150,80 €
6	Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Faux-plafonds	MAILHES POTTIER	13 589,47 €	16 307,36 €
7	Peinture - Sols souples	GAGNEUX DECOR	6 500,00 €	7 800,00 €
8	Courant fort - Courant faible	DBEG	11 532,50 €	13 839,00 €
9	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire	ELAIRGIE	24 854,88 €	29 825,86 €
			163 052,26 €	195 662,71 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-03-05-076

Avenants au marché de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Bureau que par délibérations du Bureau en date du 13/03/2025 et du 03/04/2025, les marchés de travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo ont été attribués pour un montant global de 4 507 388,12 € HT, auxquels il convient d'ajouter les travaux préparatoires pour un montant de 281 166,40 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations. Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché de travaux, les modifications suivantes :

Pour le lot n° 3 CURAGE – DEMOLITION - GROS OEUVRE – CHAPE

- La réalisation d'une mission géotechnique G3 rendue nécessaire pour la construction de l'ascenseur.

Avenant n° 3 en plus-value de + 5 400,00 € HT portant le marché de 562 772,00 € HT à 568 172,00 HT, soit 681 806,40 € TTC

Pour le lot n° 11 CARRELAGE – FAIENCE

- Réalisation d'une chape dans le niveau rez-de-chaussée sur 388 m² pour récupérer l'altimétrie projetée suite aux travaux de curages pour 11 058 € HT.
- Traitement de fissures dans la dalle béton avant réalisation de la chape pour 1 050 € HT.

Avenant n° 1 en plus-value de + 12 108,00 € HT portant le marché de 80 270,00 € HT à 92 378,00 € HT, soit 110 853,00 € TTC

Ci-dessous, pour information, la synthèse de l'évolution des marchés depuis l'attribution initiale.

N°	LOT	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE	REALISATION									
			Marchés attribués en bureau	Tranche ferme - € HT	Avenants approuvés en bureau janvier 2025	Avenants approuvés hors bureau (-4%)	Avenants approuvés le 03/04/2025	Avenants approuvés le 10/07/2025	Avenants approuvés le 16/10/2025	Avenants à approuver	TOTAL marché après avenants HT	TOTAL marché après avenants TTC	EVOLUTION
A1	VRD Plateforme Provisoire	ROUTIERE PEREZ	75 000,00	75 000,00		1 926,00					76 926,00	92 311,20	2,57%
A2	Désamiantage Déplombage	HNTF	59 885,00	59 885,00			7 388,00				67 273,00	80 727,60	12,34%
FO	Fourniture de modulaires	COUGNAUD	146 281,40	146 281,40	11 410,50						157 691,90	189 230,28	7,80%
1	VRD	ROUTIERE PEREZ GUERIN TP	365 641,71	365 641,71							365 641,71	438 770,05	0,00%
2	Espaces Verts - clôtures	EMERY PAYSAGE	170 086,24	170 086,24							170 086,24	204 103,49	0,00%
3	Curage - Démolition -Gros OEuvre - Chape	ABCIS BERTIN	555 600,00	555 600,00				5 408,00	1 764,00	5 400,00	568 172,00	681 806,40	1,29%
4	Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage	MICARD	130 315,83	130 315,83							130 315,83	166 379,00	0,00%
5	Couverture - Verrière	ENC	699 741,79	699 741,79				10 407,79	66 560,83		776 710,41	932 052,49	11,00%
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO	GUYON SAS	299 000,00	299 000,00							299 000,00	358 800,00	0,00%
7	Serrurerie - Metallerie	GUYON SAS	26 025,00	26 025,00							26 025,00	31 230,00	0,00%
8	ITE - Traitement de façade	MORIN SAS	171 074,60	171 074,60							171 074,60	205 289,52	0,00%
9	Menuiserie Intérieure Bois	JPV BATIMENT	203 000,00	203 000,00							203 000,00	243 600,00	0,00%
10	Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation	MAILHES POTTIER QUALIPROFIL	495 598,29	495 598,29							495 598,29	594 717,95	0,00%
11	Carrelage Faïence	REVNOR	80 270,00	80 270,00						12 108,00	92 378,00	110 853,60	0,00%
12	Sols souples	REVNOR	89 834,00	89 834,00							89 834,00	107 800,80	0,00%
13	Peinture	MORIN SAS	101 304,58	101 304,58							101 304,58	121 565,50	0,00%
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	ELAIRGIE	768 429,32	768 429,32							768 429,32	922 115,18	0,00%
15	Equipement de cuisine	MBI-CF CUISINES	77 000,00	77 000,00					-4 190,00		72 810,00	87 372,00	-5,44%
16	Electricité	EGP ELEC	239 666,76	239 666,76							239 666,76	287 600,11	0,00%
17	Ascenseur	TK ELEVATOR	34 800,00	34 800,00							34 800,00	41 760,00	0,00%
	TOTAL		4 789 555	4 789 554,52	11 410,50	1 926,00	7 388,00	15 815,79	64 134,83	17 508,00	4 905 737,64	5 898 085,17	

En synthèse, cette modification génère une plus-value de 17 508,00 € HT au montant total des marchés de travaux, et peut être approuvée dans le respect du bilan global d'opération.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2121-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu la délibération n° 2023-12-14-218 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier ;
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo ;
- Vu la délibération n° 2025-03-13-42 du Bureau communautaire en date du 13 mars 2025 et la délibération n° 2025-04-03-119 en date du 03 avril 2025, attribuant les marchés de travaux de l'ensemble des lots ;
- Vu la délibération n° 2025-07-10-174 du Bureau communautaire en date du 10 juillet 2025 portant avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle ;
- Vu la délibération n° 2025-10-16-206 du Bureau communautaire en date du 16 octobre 2025 portant avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Victor Hugo à L'Aigle ;
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement ;

Monsieur SELLIER et Monsieur VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 du lot CURAGE – DEMOLITION - GROS OEUVRE – CHAPE pour un montant de 5 400,00 € HT portant le marché de 562 772,00 € HT à 568 172,00 HT, soit 681 806,40 € TTC
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 du lot CARRELAGE – FAIENCE pour un montant de 12 108,00 € HT portant le marché de 80 270,00 € HT à 92 378,00 € HT, soit 110 853,00 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

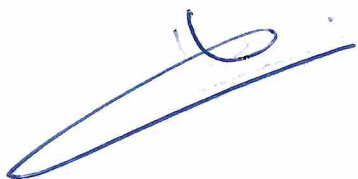
VOTE : UNANIMITÉ

Questions diverses

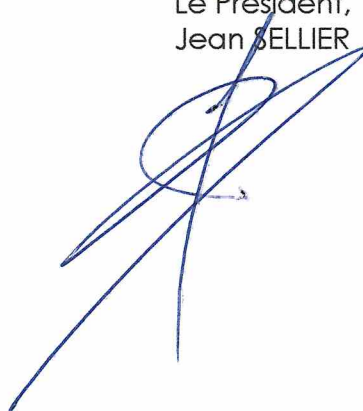
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

La Secrétaire de séance,
Nathalie LENÔTRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Le Président,
Jean SELLIER

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, bold, sweeping loop that crosses itself, followed by a long, straight diagonal stroke.